



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents:	M. Sylvain Bergeron	→	Maire
	M. Claude Rousseau	→	Conseiller
	M. François Pichette	→	Conseiller
	Mme Nathalie Vézina	→	Conseillère
	M. Alain Dion	→	Conseiller
	Mme Caroline Turgeon	→	Conseillère
	M. Patrick Noël	→	Conseiller

**et tous formant quorum.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le Maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

### 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-10-02-01

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE .....	5562
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5562
3	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL.....	5564
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018.....	5564
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5564
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois.....	5564
4.2	Acceptation d'une offre de service : Vérificateur externe ou auditeur indépendant ....	5564
4.3	Adoption de règlement : Règlement 458-2018 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans » .....	5565



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

4.4	Abrogation de la résolution numéro 2018-05-04-02 (octroi d'un mandat d'équité salariale).....	5566
4.5	Formation : Dans la foulée de l'adoption des PL 122, 155 et 108.....	5567
4.6	Renouvellement d'adhésion : Chambre de commerce de l'île d'Orléans.....	5567
4.7	Dépôt de projet de règlement : Règlement 461-2018 « Règlement sur l'occupation du domaine public ».....	5568
5	SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	5568
6	TRANSPORT.....	5568
6.1	Autorisation : Modification du tracé de l'Avenue Godbout.....	5568
7	HYGIÈNE DU MILIEU.....	5569
8	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE.....	5569
9	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT.....	5569
9.1	Adoption du projet de règlement : Règlement 459-2018 « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 156 afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'Inventaire ».....	5569
9.2	Mandat des membres Comité consultatif d'urbanisme : Sièges numéros 1, 2 et 4 (échéance : 31 octobre 2018).....	5570
9.3	Adoption du premier projet de règlement : Règlement 455-2018 « Règlement sur les usages conditionnels ».....	5570
9.4	Adoption du premier projet de règlement : Règlement 451-2018 « Règlement modifiant les grilles de spécifications de certaines dispositions de zonage ainsi que le plan de zonage»..	5571
9.5	Demande à la Commission de la protection du territoire agricole : 1697 chemin Royal	5572
9.6	Acceptation de soumission : Ajout de prises électriques sur les luminaires de rues à raccord souterrain du chemin Royal.....	5573
10	LOISIRS ET CULTURE.....	5573
10.1	Affichage de poste : Surveillant à la patinoire.....	5573
10.2	Acceptation d'une offre de service : Logiciel Sport-Plus.....	5574
10.3	Demande d'aide financière : Pacte rural (Souffleur patinoire).....	5574
10.4	Fermeture de la route des Prêtres : Défi de l'Île (31 mai sinon reporté au 3 juin).....	5575
10.5	Remerciement : Club optimiste (fête du 15 septembre).....	5576
10.6	Fermeture de la route des Prêtres : Cours toutoune (21 octobre).....	5577
11	CORRESPONDANCE.....	5577
12	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS.....	5577
13	DIVERS.....	5578
14	PÉRIODE DE QUESTIONS.....	5578
15	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	5578



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

**3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 10  
septembre 2018**

2018-10-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire 10 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal  
préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 tel que rédigé.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-10-03-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois**

2018-10-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente  
séance ;

CONSIDÉRANT que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 86 061,05 \$ pour le mois de septembre 2018.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-10-04-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.2 Acceptation d'une offre de service : Vérificateur externe ou auditeur  
indépendant**

2018-10-04-02

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Code municipal, le Conseil municipal doit  
procéder à la nomination d'un vérificateur externe ou auditeur indépendant ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter l'offre de service de Mallette daté du 25 septembre 2018 pour un montant de 28 200 \$, plus les taxes applicables, pour les services professionnels d'un vérificateur externe pour les rapports financiers consolidés des années 2018, 2019, 2020 et 2021.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-10-04-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.3 Adoption de règlement : Règlement 458-2018 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans »**

2018-10-04-03

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE le projet de loi 155 sanctionné le 19 avril 2018 modifie l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale pour prévoir, dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, des règles « d'après-mandat » ;

ATTENDU QUE ces nouvelles règles entrent en vigueur à compter du 19 octobre 2018 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est faite par un règlement ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 10 septembre 2018 ;

ATTENDU QU' un projet de règlement a été déposé le 10 septembre 2018 ;

ATTENDU QU' une consultation des employés sur celui-ci a eu lieu les 12 et 21 septembre 2018 ;

ATTENDU QU' un avis public a été affiché le 11 septembre informant que le Règlement numéro 458-2018 établissant le « Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans » serait



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

adopté à la séance ordinaire du 1er octobre 2018 à 20h00 au bureau municipal de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU QU'une copie du présent Règlement a été remise aux membres du Conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du règlement, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

ATTENDU la présentation du projet de règlement et sa portée par M. le Maire séance tenante ;

ATTENDU que des copies du présent Règlement ont été mises à la disposition du public, pour consultation, dès le début de la séance.

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'adopter, tel que déposé, le Règlement numéro 458-2018 « Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans » comme s'il était tout au long réécrit.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-10-04-03  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4.4 Abrogation de la résolution numéro 2018-05-04-02 (octroi d'un mandat d'équité salariale)**

2018-10-04-04

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2018-05-04-02 octroyant un mandat de services professionnels la réalisation de l'équité salariale ;

CONSIDÉRANT que la municipalité, après vérifications, compte moins de 10 personnes salariées au cours de sa période de référence ;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'est pas assujettie au processus de déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale (DEMES) ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Abroger la résolution 2018-05-04-02 « octroi d'un mandat d'équité salariale ».
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-10-04-04  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

2018-10-04-05

### 4.5 Formation : Dans la foulée de l'adoption des PL 122, 155 et 108

CONSIDÉRANT l'adoption des projets de loi 122 « Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs », 155 « Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec » et 108 « Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics » ;

CONSIDÉRANT l'activité de perfectionnement offert par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) intitulée « Dans la foulée de l'adoption des PL 122, 155 et 108 » ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser M. Nicolas St-Gelais, directeur général, à suivre l'activité de perfectionnement « Dans la foulée de l'adoption des PL 122, 155 et 108 » donnée par l'ADMQ le 24 octobre 2018 à Québec.
2. Assumer les frais d'inscription (307 \$ + taxes), de repas et de déplacement, s'il y a lieu, pour la participation du directeur général à l'activité de perfectionnement.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-10-04-05  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-10-04-06

### 4.6 Renouvellement d'adhésion : Chambre de commerce de l'île d'Orléans

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans (CCIO) agit à titre de soutien, de collaborateur et de leader dans des dossiers qui ont des retombées significatives pour le développement socioéconomique ;

CONSIDÉRANT que la Chambre représente ses membres auprès des différents paliers gouvernementaux et prend position dans des dossiers d'intérêt public ;

CONSIDÉRANT qu'en renouvelant avant le 3 octobre 2018, la municipalité aura droit à une inscription gratuite dans les pages réservées à la CCIO des Annuaire GB ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Renouveler l'adhésion à la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans (CCIO) pour un montant de 148 \$ plus les taxes applicables.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Document déposé : 2018-10-04-06  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.7 Dépôt de projet de règlement : Règlement 461-2018 « Règlement sur l'occupation du domaine public »**

2018-10-04-07

CONSIDÉRANT que l'article 14.16.1 du Code municipal prévoit qu'aucune occupation du domaine public de la Municipalité ne peut être faite par quiconque en l'absence d'une autorisation dûment accordée en vertu d'un règlement à cet effet ;

CONSIDÉRANT que toute occupation du domaine public faite en contravention d'un tel règlement est illégale ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Municipalité de prévoir les conditions auxquelles l'occupation du domaine public est assujettie ;

Conformément à la loi, M. le maire dépose le projet de Règlement numéro 458-2018 « Règlement sur l'occupation du domaine public ». Il mentionne, séance tenante, l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant. Enfin, il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance.

Ce projet de règlement a pour but de régir tout empiétement sur une voie publique, empêcher l'encombrement des trottoirs, des chemins et des places publiques, prévoir les fins auxquelles l'occupation de son domaine public est autorisée inconditionnellement ou moyennant le respect de certaines conditions et régir la construction et l'entretien d'ouvrages au-dessus ou au-dessous d'une voie publique.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Document déposé : 2018-10-04-07  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **6 TRANSPORT**

### **6.1 Autorisation : Modification du tracé de l'Avenue Godbout**

2018-10-06-01

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le déplacement du tracé de l'avenue Godbout à l'Ouest du lot 136-6 tel que déposé au plan de localisation daté du 10 septembre 2018, dossier 2018-08-08.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

2. La présente autorisation est conditionnelle à la modification de la servitude de passage numéro 12 828 502 afin que celle-ci concorde au tracé projeté de la rue déposé au plan de localisation daté du 10 septembre 2018, dossier 2018-08-08.
3. La présente autorisation est conditionnelle à ce que la servitude projetée soit localisée à une distance minimale de trois (3) mètres de la citerne incendie situé sur le lot 136-Ptie.
4. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2018-10-06-01  
2018-10-06-01-02

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7 HYGIÈNE DU MILIEU

### 8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

### 9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 9.1 Adoption du projet de règlement : Règlement 459-2018 « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 156 afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'Inventaire »

2018-10-09-01

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement était disponible pour consultation au bureau municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

CONSIDÉRANT que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par Mme Nathalie Vézina



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

**ET RÉSOLU CE QUI SUIT :**

1. D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement 459-2018 « Règlement modifiant le règlement de construction numéro 156 afin de revoir les dispositions relatives aux matériaux compatibles avec la valeur architecturale et patrimoniale des maisons de l'Inventaire » comme s'il était tout au long récité ;
2. De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 3 décembre 2018 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, sis au 515, route des Prêtres ;
3. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-10-09-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.2 Mandat des membres Comité consultatif d'urbanisme : Sièges numéros  
1, 2 et 4 (échéance : 31 octobre 2018)**

2018-10-09-02

CONSIDÉRANT les articles 6, 7 et 8 du règlement 191, « Règlement abrogeant et remplaçant le règlement numéro 176 constituant un comité consultatif d'urbanisme » ;,

CONSIDÉRANT que le mandat de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 31 octobre 2018 ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

**ET RÉSOLU CE QUI SUIT :**

1. Renouveler le mandat des membres du Comité consultatif d'urbanisme ci-dessous pour un mandat de 2 ans, soit jusqu'au 31 octobre 2020 :

Siège 1 : Martin Vézina (Président)

Siège 2 : Jean Dubois

Siège 4 : Hélène Ferland

2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-09-09-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.3 Adoption du premier projet de règlement : Règlement 455-2018 «  
Règlement sur les usages conditionnels »**

2018-10-09-03

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juin 2018 ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement était disponible pour consultation au bureau municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

CONSIDÉRANT que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement 455-2018 « Règlement sur les usages conditionnels » comme s'il était tout au long récité ;
2. De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 3 décembre 2018 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, sis au 515, route des Prêtres ;
3. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2018-10-09-03  
2018-10-09-03-01

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9.4 Adoption du premier projet de règlement : Règlement 451-2018 « Règlement modifiant les grilles de spécifications de certaines dispositions de zonage ainsi que le plan de zonage»**

2018-10-09-04

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement était disponible pour consultation au bureau municipal deux (2) jours juridiques avant la présente séance, conformément à l'article 445 CMQ ;

CONSIDÉRANT que des copies du règlement étaient disponibles à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance,



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

conformément à l'article 445 CMQ ;

CONSIDÉRANT que M. le Maire mentionne l'objet dudit Règlement et sa portée, séance tenante ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. D'adopter, tel que déposé, le premier projet de Règlement 451-2018 « Règlement modifiant les grilles de spécifications de certaines dispositions de zonage ainsi que le plan de zonage » comme s'il était tout au long récité.
2. De tenir une assemblée publique de consultation le lundi 3 décembre 2018 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, sis au 515, route des Prêtres.
3. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2018-10-09-04  
2018-10-09-04-01

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9.5 Demande à la Commission de la protection du territoire agricole : 1697  
chemin Royal**

2018-10-09-05

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Monsieur Serge Ratté concernant l'immeuble sis au 1697 chemin Royal ;

CONSIDÉRANT que, pour être recevable par la CPTAQ, toute demande d'autorisation doit avoir reçu un avis de conformité au règlement de zonage de la municipalité locale ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;

CONSIDÉRANT la demande soumise par Serge Ratté en vue d'utiliser une partie de son bâtiment agricole pour laver, entreposer et réfrigérer ses produits agricoles, et pour aménager un espace toilette afin de pouvoir accommoder les travailleurs sur la terre, de même que les gens qui se présentent pour l'autocueillette ;

CONSIDÉRANT que cette utilisation du bâtiment serait favorable au maintien et développement de l'agriculture sur sa propriété qui totalise 41,8 hectares et qui comporte diverses productions agricoles ;

CONSIDÉRANT que la demande n'aurait aucun effet négatif sur l'agriculture pratiquée sur les lots avoisinants, ni sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible pour les fins visées hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité, en considérant les caractéristiques de la demande soumise ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que la demande est conforme à la réglementation en vigueur sur le territoire de la municipalité puisqu'il s'agit d'une utilisation à des fins agricoles du lot ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande de M. Serge Ratté considérant que le projet n'a aucun effet négatif sur l'agriculture.
2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.
3. Transmettre une copie de la présente résolution au requérant, à la CPTAQ et à la MRC de l'Île d'Orléans.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-10-09-05  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **9.6 Acceptation de soumission : Ajout de prises électriques sur les luminaires de rues à raccord souterrain du chemin Royal**

2018-10-09-06

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Accepter la soumission de Jacques Normand et fils inc. pour l'ajout de prises électriques sur les luminaires de rues à raccord souterrain du chemin Royal, selon un tarif horaire de 80 \$ avant les taxes, frais de location de nacelle et d'accessoires en sus.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10 LOISIRS ET CULTURE**

### **10.1 Affichage de poste : Surveillant à la patinoire**

2018-10-10-01

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un surveillant à la patinoire pour les périodes de fort achalandage ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

1. Autoriser la direction générale à procéder à l'embauche d'un surveillant à la patinoire et du site des loisirs (poste temporaire à temps partiel).
2. Autoriser la direction générale à former un comité de sélection.
3. Assortir cette embauche aux conditions et vérifications en vigueur, conformément à la Politique de gestion des ressources humaines.
4. Afficher l'offre d'emploi dans la prochaine publication du Journal autour de l'Île, du Clin d'œil et sur le site internet.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-10-10-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 10.2 Acceptation d'une offre de service : Logiciel Sport-Plus

2018-10-10-02

CONSIDÉRANT que depuis plusieurs mois, la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans était à la recherche d'un logiciel d'inscription en ligne des loisirs et de la culture ;

CONSIDÉRANT les différentes recherches faites auprès de fournisseurs spécialisés dans ce domaine ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Logiciels Sport-Plus inc. pour l'utilisation de leur logiciel pour la gestion des activités de loisirs ;

CONSIDÉRANT que de nombreuses municipalités et organismes font déjà affaire avec cette entreprise ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Se procurer le logiciel d'inscription en ligne des loisirs et de la culture auprès de l'entreprise Logiciel Sport-Plus inc. au coût annuel de 1 000 \$ plus les taxes applicables.
2. Autoriser la coordonnatrice des activités de loisirs et culturelles à participer à la formation donnée par le fournisseur du Logiciel Sport-Plus inc. et assumer les frais de formation au taux horaire de 120 \$.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-10-10-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 10.3 Demande d'aide financière : Pacte rural (Souffleur patinoire)

2018-10-10-03

CONSIDÉRANT que la municipalité souhaite faire l'acquisition d'un souffleur afin d'améliorer la qualité de la glace de la patinoire ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le Fonds de développement des territoires (demande du Pacte rural 2018 volet local) pour l'acquisition d'un souffleur à neige ;

CONSIDÉRANT que le projet déposé s'inscrit dans les orientations stratégiques de la Politique nationale de la ruralité ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de développement des territoires (demande du Pacte rural 2018 volet local) pour faire l'acquisition d'un souffleur à neige pour améliorer la qualité de la glace de la patinoire.
2. Faire l'acquisition d'un souffleur à Toro HDIO 280 HXE.
3. Transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans.
4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Documents déposés : 2018-10-10-03  
2018-10-10-03-01

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **10.4 Fermeture de la route des Prêtres : Défi de l'Île (31 mai sinon reporté au 3 juin)**

2018-10-10-04

CONSIDÉRANT la demande de l'école de l'Île-d'Orléans de tenir le défi de l'Île le 31 mai prochain (reporté au 3 juin en cas de mauvais temps) sur la route des Prêtres ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la tenue d'un événement le vendredi 31 mai 2019 dans le cadre du Défi santé 2019. En cas de mauvais temps, l'événement sera reporté au lundi 3 juin.
2. Autoriser la fermeture de la Route des Prêtres lors de l'événement Défi Santé 2019.
3. Permettre l'activité en vertu du règlement numéro 397-2014 RMU-05 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.
4. Demander à la coordonnatrice des activités de loisirs et culturelles de transmettre un communiqué afin d'informer les résidents de la route des Prêtres de la tenue de l'événement au plus tard le 24 mai 2019.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

5. La présente autorisation est conditionnelle à l'acceptation de la fermeture de la route par la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.
6. La présente autorisation est conditionnelle à ce que l'école de l'Île-d'Orléans détienne une police d'assurance couvrant les activités prévues au Défi de l'Île et tienne indemne la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans de toute réclamation en lien avec la tenue de l'événement.
7. Transmettre la présente résolution à la Sûreté du Québec, à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, à la MRC de l'Île d'Orléans, à la coordonnatrice des activités de loisirs et culturelles au directeur des services incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
8. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-10-10-04  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10.5 Remerciement : Club optimiste (fête du 15 septembre)**

2018-10-10-05

CONSIDÉRANT l'équipe de bénévoles du Club Optimiste de l'Île d'Orléans qui a contribué grandement au succès de la fête municipale du 15 septembre dernier ;

CONSIDÉRANT la demande de participation à la campagne de financement 2018-2019 du Club Optimiste de Île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste de l'Île d'Orléans organise le « Brunch de la sorcière Optimiste » le 28 octobre 2018 à 11 heures à la cabane à sucre l'En-Tailleur ;

CONSIDÉRANT qu'une contribution financière permet d'obtenir de la publicité via un feuillet et une parution ;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina  
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Remercier le Club Optimiste et à toute son équipe de bénévoles qui ont contribué au vif succès de la fête municipale de la rentrée qui s'est tenue le 15 septembre 2018.
2. Octroyer une aide financière de 375 \$ au Club Optimiste de l'Île d'Orléans incluant l'achat de 15 cartes afin de participer au « Brunch de la sorcière Optimiste » le 28 octobre 2018 à 11 heures à la cabane à sucre l'En-Tailleur.
3. Demander au Club Optimiste de l'Île d'Orléans d'obtenir le plan de commandite comprenant une publicité dans le feuillet ainsi que dans la parution et une mention lors des activités du Club considérant l'aide financière octroyé.

Documents déposés : 2018-10-10-05  
2018-10-11-99  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

2018-10-10-06

### 10.6 Fermeture de la route des Prêtres : Cours toutoune (21 octobre)

CONSIDÉRANT la demande de Cours toutoune de tenir un événement de course le 21 octobre prochain sur la route des Prêtres ;

CONSIDÉRANT que l'événement cours toutoune prône les saines habitudes de vie ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser la tenue de la course cours toutoune le dimanche 21 octobre 2018. Les gens sont invités à se présenter à 9h45 au Logisport et le départ est fixé à 10 h.
2. Autoriser la fermeture de la Route des Prêtres de 9h à 11 h 30.
3. Permettre l'activité en vertu du règlement numéro 397-2014 RMU-05 sur les nuisances, la paix et le bon ordre.
4. Demander à la coordonnatrice des activités de loisirs et culturelles de transmettre un communiqué afin d'informer les résidents de la route des Prêtres de la tenue de l'événement au plus tard le 11 octobre 2018.
5. La présente autorisation est conditionnelle à l'acceptation de la fermeture de la route par la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.
6. Transmettre la présente résolution à la Sûreté du Québec, à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, à la MRC de l'Île d'Orléans, à la coordonnatrice des activités de loisirs et culturelles au directeur des services incendie de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.
7. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-10-11-00

### 11 CORRESPONDANCE

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois d'août 2018 est déposée.

Document déposé : 2018-10-11-00

2018-10-12-00

### 12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

### 13 DIVERS

#### 13.1 Autorisation de dépenses : Finis de plancher au bureau municipal

2018-10-13-01

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Procéder au changement de finis de plancher des escaliers du bureau municipal pour un budget approximatif de 1000 \$ dans le cadre du projet de réaménagement des bureaux administratifs et de l'agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland.

### 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 8 h 58, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 9 h 26. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-10-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 9 h 26.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

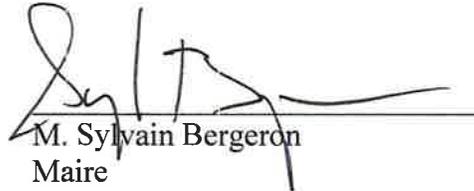


## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

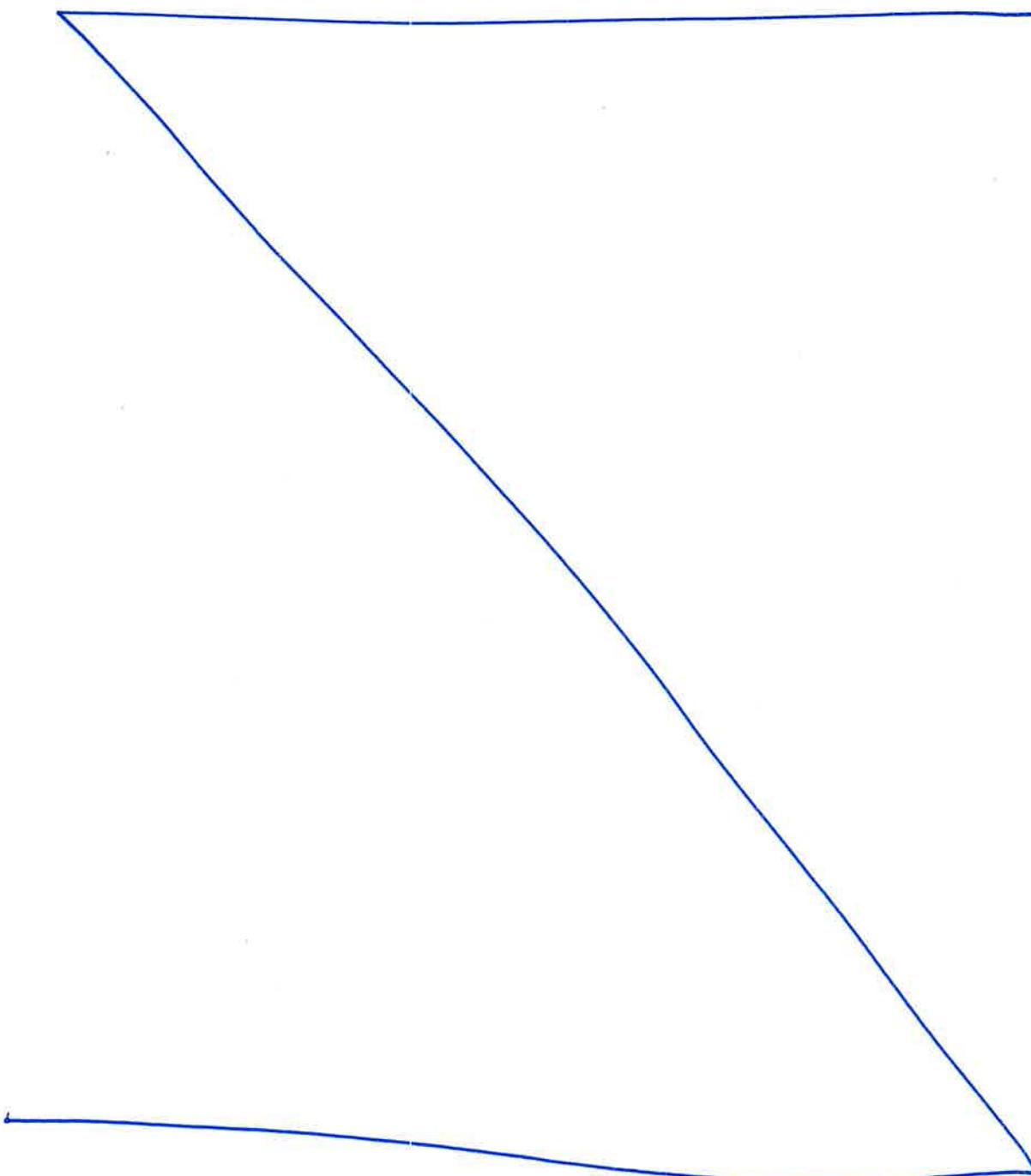
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.<sup>1</sup>

  
M. Sylvain Bergeron  
Maire

  
M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier



<sup>1</sup> **Note au lecteur :** Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).  
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.